L'affaire Pierre Longpré

En 1963, Marie-José Longpré, une mère de famille belge, fut accusée d'avoir jeté vivant dans la Sambre son fils Pierre, un bébé de dix-sept mois.Disparition

L'affaire Longpré débuta le 12 avril 1963, un Vendredi saint, dans la petite ville d'Auvelais, une localité tranquille située dans la province de Namur (Belgique).

La famille Longpré y habitait une maison située au 10 de la rue du Trésor. La famille se débattait dans des difficultés financières car Léopold, le père de famille, avait tenté de créer un commerce de cercueils et avait fait faillite. Depuis cette époque, la famille, qui comptait six enfants, avait réduit son train de vie afin de payer les dettes.

La mère de famille, Marie-José Longpré, âgée de 35 ans, jouissait de l'estime générale.

Le 12 avril 1963, poussant une poussette à l'intérieur de laquelle, dira-t'elle, reposait le petit Pierre, et tenant par la main un autre de ses enfants, Dominique, âgé de cinq ans, Marie-José Longpré gagna la rue Protin où elle s'arrêta face au numéro 13, un immeuble occupé par un commerce de vêtements pour enfants baptisé "L'Ange bleu".

A 16H20, elle entra dans le commerce avec Dominique, laissant devant le magasin la poussette censée abriter le petit Pierre.

Après avoir longuement choisi des effets, la mère de famille sortit et poussa un cri : "Le p'tit n'est plus là !".

Dans la rue Protin, personne n'avait rien vu d'anormal.

La mère de famille demanda que l'on appelle la gendarmerie et précisa, de mémoire, le numéro : le 77.15.01... Certains s'étonnèrent du fait qu'elle connaissait le numéro par coeur.

Moins de quinze minutes plus tard, les gendarmes arrivèrent sur place et l'enquête débuta.

Si Marie-José Longpré ne cessa jamais de parler d'enlèvement, les gendarmes furent pris de doute à la suite de certaines déclarations de témoins.

Nombre de personnes affirmèrent avoir croisé madame Longpré alors qu'elle déplaçait une poussette vide...

La mère de famille répliqua : "C'est que j'ai fait deux fois le trajet. La première fois avec la poussette vide. J'étais sortie pour acheter des oreillers. J'avais pris la poussette pour les transporter. Mais Dominique est tombé et s'est écorché le genou. Nous avons fait demi-tour pour rentrer à la maison et le soigner. J'ai vu que Pierre s'était réveillé. Je l'ai habillé, je l'ai mis dans la poussette et nous sommes repartis tous les trois pour l'Ange bleu."

Tragique découverte

Le lendemain de la disparition de l'enfant, plusieurs fausses alertes firent croire, à tort, que l'on avait trouvé une piste.

Comme la fête foraine battait son plein à Auvelais, toutes les loges foraines furent fouillées, en pure perte.

Les gendarmes d'Auvelais firent venir de Namur deux chiens policiers qui ne purent découvrir la moindre trace utile.

Trois riverains de la rue Protin se firent connaître, déclarant pour leur part avoir vu la poussette avec le bébé à l'intérieur : madame Suzanne Bouche, une passante, monsieur Florestan Moreau, un retraitant résidant face à "L'Ange bleu", et Jean-Claude Genard, un voisin des Longpré âgé de treize ans et décrit comme mentalement retardé.

Le juge Cornéliau, en charge de l'affaire, se renseigna sur Marie-José Longpré et apprit que sa réputation était excellente.

Toutefois, les policiers demandèrent à disposer d'une photo de l'enfant afin d'aider aux recherches et furent surpris d'apprendre qu'il n'en existait pas.

Surtout, l'enquête établit que personne, hormis Marie-José Longpré, n'avait vu Pierre de longue date. La mère répliqua que l'enfant n'avait pas été sorti de tout l'hiver car il faisait trop froid.

L'affaire rebondit une semaine plus tard, le 19 avril, lorsqu'un batelier néerlandais repéra à Moustier, à six kilomètres en aval d'Auvelais, quelque chose qui dérivait sur la Sambre.

Les gendarmes et le juge Cornéliau furent prévenus de la découverte du corps d'un bébé.

A la morgue, la grand-mère de Pierre et l'une de ses filles reconnurent formellement l'enfant. Mais Marie-José Longpré ne reconnut pas le corps de son fils; il faudra une identification positive de la part de son mari et qu'on lui présente le corps à trois reprises pour qu'elle reconnaisse enfin l'enfant.

Il apparut que l'enfant ne pesait que 4 kilos 500; Marie-José Longpré affirma qu'avant sa disparition, Pierre pesait environ neuf kilos.

L'enquête établit ensuite que Pierre, à 17 mois, n'avait pas encore parlé ni marché, qu'il ne pouvait s'asseoir seul, et qu'il n'avait pas été vu par un médecin dans l'année précédant sa mort. Il fut aussi établi que le père, qui partait très tôt au travail et rentrait tard, n'avait plus vu son fils durant plusieurs jours au moment de la disparition.

L'autopsie établit que l'enfant avait été jeté vivant dans la Sambre.

Surtout, les enquêteurs s'étonnèrent du sang-froid affiché par la mère. Jamais elle n'avait cédé à l'affolement, surtout lorsqu'elle avait dit de mémoire le numéro de la gendarmerie.

Mais, Longpré avait réponse à tout et expliqua avoir appris par coeur les numéros de services utiles à l'époque où son mari et elle-même tenaient un commerce.

Intervenant dans l'enquête, la police judiciaire apprit par un témoin, qu'au matin du 12 avril, Marie-José Longpré se trouvait dans la rue de la Grippelotte, non loin de son domicile, et se dirigeait vers la Sambre.

Longpré affirma être allée jeter des jouets inutiles au dépôt d'immondices qui se trouvait en bord de Sambre. Les enquêteurs s'étonnèrent car le vendredi était précisément le jour du ramassage des ordures dans la localité mais, une fois de plus, la mère de famille se justifia : "Si j'avais jeté les jouets à la poubelle, les enfants seraient allés les rechercher...".

Des vérifications furent effectuées au dépôt d'immondices et aucun jouet n'y fut découvert. Mais, encore, Longpré objecta : la vérification avait été faite le 16 avril et, depuis le 12, les jouets avaient sans doute été emportés par un quidam...

Poursuite de l'enquête

Au cours de l'une de ses auditions, Marie-José Longpré affirma s'être rendue à l'église le vendredi Saint, le jour de la disparition de Pierre. Toutefois, elle ne remarqua pas que, ce jour-là, l'image du Christ était cachée derrière un voile mauve. Elle ne fut pas non plus capable de préciser l'endroit où se trouvait la statue de Saint Antoine... Mais, une fois de plus, Longpré tourna les questions à son avantage : c'était le saint qu'elle était allée invoquer, pas son image en pierre...

Les doutes du juge Cornéliau grandirent lorsque deux des trois témoins favorables à Marie-José Longpré perdirent leur crédibilité. Si madame Lorand persista à affirmer avoir vu le bébé dans la poussette, l'adolescent Genard se rétracta. Monsieur Moreau persista mais, âgé de 85 ans, il avait une mauvaise vue; lors d'une reconstitution organisée par les enquêteurs, Moreau se plaça à la fenêtre de son domicile et affirma apercevoir quelque chose dans la poussette replacée en position... mais il n'y avait rien dans la poussette !

Au final, madame Lorand fut interceptée pour un vol dans un magasin et fut condamnée par le tribunal correctionnel de Namur, ce qui nuisit énormément à sa crédibilité.

Diverses pistes furent étudiées mais ne menèrent à rien.

Le 26 avril 1963, Marie-José Longpré fut interrogée durant dix heures au palais de Justice de Namur mais protesta de son innocence. Elle déclara également que si le corps de Pierre avait perdu autant de poids durant son séjour dans l'eau, cela avait été causé par l'action des produits chimiques rejetés dans la Sambre par les usines.

Le juge Cornéliau fit immerger dans la Sambre, une semaine durant, des dépouilles d'animaux. A l'issue des sept jours, on ne constata pas de perte de poids.

Le juge décida d'étudier le timing des déplacements de Marie-José Longpré le 12 avril.

Il fut établi que les demoiselles Foret avait quitté un office religieux à 15h40; il fut aussi établi qu'il leur avait fallu sept minutes pour rejoindre la rue Hicguet où elles avaient croisé madame Longpré accompagnée de Dominique et utilisant une poussette vide.

Il fut aussi établit que Longpré s'était présentée à "L'Ange bleu" à 16H20.

Cela laissait à Marie-José Longpré trente-trois minutes pour faire demi-tour après la chute de Dominique, rentrer chez elle, soigner l'enfant, trouver Pierre éveillé, l'habiller, refaire son lit, sortir et refaire trajet vers le commerce de la rue Protin.

Une reconstitution fut organisée le 7 juin. Bien que pressant le pas, au point de distancer les policiers et le juge, Marie-José Longpré mit 31 minutes et 30 secondes pour effectuer le parcours.